

## Une absente de la « liste de l'Union Européenne »



**Fig. 1** : inflorescence mâle de *Baccharis* (© Fried)

La commission européenne a adopté, le 13 juillet 2016, un règlement d'exécution établissant une **liste d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union (1)**, auxquelles s'applique le règlement européen du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. La liste contient 37 taxons susceptibles d'avoir des effets néfastes importants sur la biodiversité ou les services écosystémiques associés, ainsi que sur la santé humaine ou l'économie.

Parmi les animaux, le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), la tortue de Floride (*Trachemys scripta*), l'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) sont inscrits sur la liste. Pour les végétaux sont cités notamment les jussies (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*), la berce de Perse (*Heracleum persicum*) et une plante allergisante, le séneçon en arbre (*Baccharis halimifolia* — Fig. 1)... Mais **nulle trace de l'ambrosie à feuilles d'armoise** ni d'autres ambrosies dans la liste !

Trop largement répandue pour que sa gestion paraisse possible ? Pourtant, le règlement dispose que même des espèces bien installées dans certains États membres et donc difficiles à supprimer du fait des coûts engendrés, peuvent être inscrites. En effet, d'autres mesures d'un bon rapport coût/efficacité pourraient être mises en œuvre pour éviter de nouvelles introductions ou la propagation sur le territoire de l'Union, ou encore encourager la détection précoce et l'éradication rapide de ces espèces. Un texte qui siérait bien au cas de l'ambrosie, mais son faible impact sur la diversité des autres espèces explique aussi son absence de la liste actuelle, car c'est la protection de la biodiversité qui est l'objet premier du règlement.

Toutefois, cette liste n'a pas pour vocation de rester immuable et sera mise à jour régulièrement. Les États membres peuvent également établir leur propre liste nationale d'espèces exotiques envahissantes préoccupantes et y inclure des espèces non inscrites sur la liste de l'Union.

## Le pâturage caprin : nouveau moyen de lutte ?

L'utilisation des moutons pour lutter contre l'ambrosie, particulièrement en bord de rivière (**voir Lettre n°30**) mais aussi en milieu agricole pendant la période d'interculture, est régulièrement évoquée.



Qu'en est-il des chèvres ? Des essais ont été mis en place ces dernières années, avec des résultats assez encourageants. Par exemple, la chambre d'agriculture de la Drôme a montré qu'une pression élevée de pâturage par des chèvres dans des chaumes de céréales pouvait détruire 10 à 50% des plantes, mais également réduire la taille des inflorescences et donc limiter les quantités de pollen produites (2). L'ambrosie, de par son taux de sucre élevé, est très appétente pour les chèvres jusqu'à la floraison soit jusqu'à mi-juillet environ ; après ce stade les animaux refusent de la consommer. Elle est de qualité nutritionnelle moyenne mais de bonne digestibilité.

Les chèvres ont la caractéristique de ne pas arracher les plantes comme le font les moutons. Leur action, qui s'apparente donc à celle d'une fauche régulière, évite de laisser le sol nu et permet donc de conserver une végétation pouvant concurrencer l'ambrosie. Cela ne permet toutefois pas de venir à bout de la plante, qui a une forte capacité à repousser.

### Dans ce numéro :

Une absente de la « liste de l'Union »

L'écimage, une ancienne technique efficace sur l'ambrosie ?

Le pâturage caprin : nouveau moyen de lutte ?

L'ambrosie chez nos voisins : le cas de la Pologne

## L'écimage, une ancienne technique efficace sur l'ambrosie ?

La lutte contre les mauvaises herbes a favorisé le développement de nombreux outils au cours du temps. Quand il devient impossible de désherber la plante, il existe des méthodes dont l'objectif est de limiter la production de semences, telles que l'utilisation d'une écimeuse.

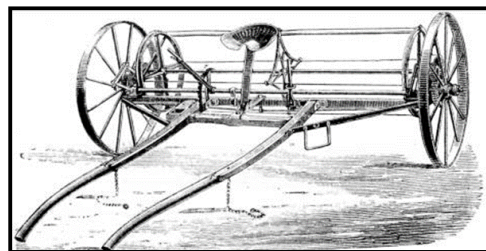


Fig. 2 : Écimeuse utilisée au XIXe siècle



Fig. 3 : Écimage de moutarde sur une culture de pois chiche (© Sarl Michetti)

Utilisés au milieu du XIXe siècle (Fig.2) contre la folle avoine ou la moutarde sauvage, ces instruments, aujourd'hui modernisés et adaptés aux tracteurs, pourraient être d'une grande aide contre l'ambrosie. Équipé de systèmes de lames montées sur un châssis, cet outil nécessite un réglage précis de la part de l'agriculteur.

Dans une culture comme le soja, la partie haute de l'ambrosie qui dépasse la culture peut être fauchée, ce qui réduit ainsi fortement la production de pollen et semences. Des tests sont actuellement réalisés dans l'Ain, par la Chambre d'Agriculture et l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne-Rhône-Alpes, pour tester la faisabilité et l'efficacité d'un écimage. Cette technique pourrait constituer une solution de rattrapage en limitant le développement de l'ambrosie si les autres méthodes ont échoué en amont, tout en évitant de détruire complètement la récolte. Utilisable sur les cultures basses, cette pratique pourrait donc constituer une arme supplémentaire contre l'ambrosie.

## L'ambrosie chez nos voisins : le cas de la Pologne



L'ambrosie à feuilles d'armoise a été identifiée sur une grande partie du territoire en Pologne, mais les densités de populations les plus importantes sont observées dans le sud-ouest du pays (3). L'ambrosie a été signalée depuis 1873 avec une dizaine d'introductions avant 1900. Mais, du fait d'un climat défavorable, de nombreuses populations disparaissent rapidement (populations

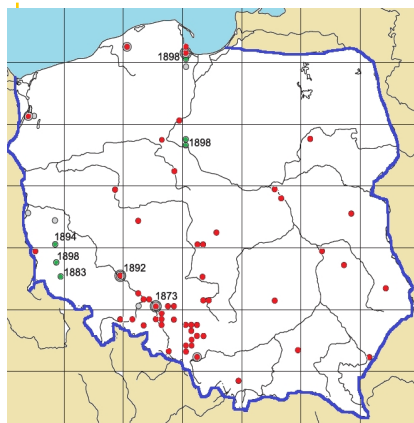


Fig.4. Localisations ● postérieures à 1950 (3).

éphémères). C'est seulement depuis environ 50 ans que le nombre de localisations est en progression. La quasi-totalité des populations est située en bord de route avec une taille de populations variant de quelques plantes à plusieurs milliers d'individus. La plante est aussi présente le long des voies ferrées et dans des parcelles cultivées. Toutefois, les taux de pollen annuels restent très inférieurs à ceux observés en France avec moins de 400gr/m<sup>3</sup>/an.

L'introduction de la plante est aujourd'hui liée au transport en provenance de Tchéquie et de Hongrie. Les observations réalisées (3) montrent que la plante est capable de fleurir et de produire des semences viables. Localement, des stocks de semences sont donc en train de se constituer.

### Sources d'information

(1) <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R1141>

(2) [http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/pi.nsf/TECHPJPARCLEF/06458/\\$File/09\\_06\\_cahier\\_elev.pdf?OpenElement](http://rhone-alpes.synagri.com/synagri/pi.nsf/TECHPJPARCLEF/06458/$File/09_06_cahier_elev.pdf?OpenElement)

(3) Tokarska-Guzik B. et al. 2011. *Biodv. Res. Conserv.*, 21, 39-48.

### Rédaction :

Rebecca Bilon  
Bruno Chauvel  
Marilou Mottet

\* Les numéros de la lettre de l'Observatoire des ambrosies sont consultables sur : <http://ambrosie.info/>

### Actualités

- ◆ **Conférence de l'Association Française de Protection des Plantes (AFPP) sur l'entretien des Jardins, Espaces Verts et Infrastructures (JEVI)** : les 19 et 20 octobre à Toulouse.
- ◆ **Journées Portes Ouvertes de l'Inra de Dijon** avec un stand de l'Observatoire des ambrosies : du 14 au 16 octobre.